



Ordonnance de télécom CRTC 2008-311

Ottawa, le 7 novembre 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Le Téléphone de St-Éphrem inc.	39	le 29 septembre 2008
La Compagnie de Téléphone de St-Victor	38	le 29 septembre 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>